

# Projet de réserve aquatique de l'estuaire de la rivière Bonaventure



## **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Mémoire présenté par le  
Comité ZIP Baie des Chaleurs



Octobre 2006

## **I- Présentation du Comité ZIP Baie des Chaleurs**

Le Comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) Baie des Chaleurs est un comité multisectoriel régional constitué en 1992 en tant qu'organisme sans but lucratif. Le territoire qu'il couvre s'étend au sud de la Gaspésie, de l'estuaire de la rivière Restigouche jusqu'à la pointe de Cap Gaspé dans le Parc Forillon.

Il est l'un des 14 comités ZIP présentement en opération le long du fleuve et du golfe Saint-Laurent, mis en place dans le cadre du volet Implication Communautaire du plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, auquel sont associés différents ministères fédéraux et provinciaux. Le programme ZIP, centré sur l'action, vise la participation et la concertation des communautés riveraines et inclue la diffusion d'un bilan des connaissances sur l'état du territoire, une consultation publique et un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE).

Depuis la création du Comité ZIP Baie des Chaleurs, des personnes affiliées à l'agriculture, l'industrie, la santé, l'éducation, l'administration municipale, aux petites et moyennes entreprises, des biologistes, écologistes et citoyens du milieu se concertent afin de mener à bien des actions de réhabilitation et de protection du milieu marin du territoire Baie des Chaleurs – Gaspé-Sud.

Le mandat du Comité ZIP Baie des Chaleurs est d'initier et de coordonner des actions qui visent à améliorer et à protéger les milieux côtiers et marins afin de redonner à la population certains usages qui ont été perdus ou qui sont menacés de l'être. Le Comité ZIP vise également à mobiliser la communauté en vue de la protection et de la mise en valeur du Saint-Laurent (fleuve, golfe et baie des Chaleurs). Ainsi, il informe et sensibilise la population, recueille les préoccupations et les suggestions des gens pour mettre en oeuvre des actions de réhabilitation écologique.

Le territoire d'activité correspond au littoral sud de la péninsule gaspésienne, soit environ 350 kilomètres de côte incluant la baie des Chaleurs, un plan d'eau partagé avec le Nouveau-Brunswick.

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs a acquis une grande crédibilité au sein des instances régionales comme point de convergence des dossiers environnementaux concernant la zone côtière et la baie des Chaleurs et a pu développer une bonne expertise en terme de concertation multisectorielle. Son ancrage dans le milieu est concret et il s'implique activement dans la dynamique de développement régional. Le Comité ZIP agit selon différentes approches : mobilisation, concertation, éducation, catalyseur de projets, etc. Il a comme approche le développement de moyens et d'outils de gestion

environnementale qui favorisent un plus grande prise en charge et une responsabilisation du milieu de manière à mieux répondre aux problématiques existantes et pour y apporter des solutions intégrées et durables.

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs travaille à la mise en oeuvre de 22 projets issus d'une consultation publique et regroupés à l'intérieur du *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) Baie des Chaleurs – Gaspé-Sud*.

### **Principales réalisations de l'organisme dans les domaines de la protection, de la sensibilisation, de l'éducation, de la conservation et de la mise en valeur :**

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs a contribué à la formation de tables de concertation locales pour mettre en commun les ressources du milieu face à diverses problématiques. Il participe activement avec les intervenants locaux et régionaux à solutionner des problématiques telles : contamination du milieu, érosion côtière, protection des habitats vulnérables, assainissement des eaux usées, etc.

#### Parmi les projets ou les actions réalisés :

- Montage et gestion d'un Centre de documentation ouvert au public sur le Saint-Laurent, l'environnement côtier et le milieu marin
- Organisation d'une exposition sur le milieu marin « La Baie des Chaleurs... un monde à découvrir et à explorer »
- Relevés de terrains et production de rapports d'observation (plages, cours d'eau et milieux humides)
- Partenariat dans la mise en valeur et la protection de l'estuaire de la rivière Verte à Maria
- Création d'un jardin marin en zone côtière dans le cadre du projet Hortus
- Inventaire et classification des secteurs coquilliers du sud de la Gaspésie pour réouverture
- Campagne d'information sur les risques à la santé humaine associés à la consommation de mollusques sur le territoire de la ZIP Baie des Chaleurs
- Étude de caractérisation biophysique et de mise en valeur du marais de Oak Bay à Pointe-à-la-Croix
- Inventaire des caractéristiques de 42 milieux humides côtiers du territoire et production du document : « Les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie »
- Soutien à la mise en place de comités de gestion intégrée de la zone côtière: Table de concertation du littoral de Bonaventure et Comité des usagers de la baie de Cascapédia et soutien aux comités de Carleton-Saint-Omer et de la baie de Gaspé
- Soutien à la production du Guide des plages et des grèves de la Gaspésie (Éditions Fides 2003)
- Campagne de sensibilisation sur les impacts des activités riveraines sur les zones coquillières de la Gaspésie
- Sensibilisation et initiatives de conservation volontaire en milieu privé à Maria
- Élaboration d'un modèle de gestion communautaire des mollusques pour Pêches et Océans Canada

- Développement et mise en place d'un système d'information géographique pour cinq comités de gestion intégrée du sud de la Gaspésie
- Participation à la Coalition Retour à l'expéditeur dans le dossier de l'incinérateur de Belledune
- Participation active à la mise en œuvre d'un projet de réserve aquatique en milieu marin dans la baie des Chaleurs en collaboration avec le MDDEP
- Organisation d'un Atelier « Impacts des changements climatiques sur l'érosion côtière – région de Percé » dans le cadre d'un projet d'étude du groupe Ouranos
- Production de quatre « Recueils cartographiques des ressources et des usages » pour les comités de gestion intégrée de la zone côtière du territoire
- Participation à une recherche sur les écosystèmes côtiers et sur la problématique de l'érosion du littoral des New Richmond, Maria et Carleton –Saint-Omer;
- Production du Plan de gestion intégrée de la baie de Cascapédia.

### **Coordonnées :**

Comité ZIP Baie des Chaleurs  
 610 B, boul. Perron Est, C.P. 1001  
 Maria (Québec) G0C 1Y0  
 Tél. : (418) 759-5880 Téléc. : (418) 759-3817  
 Courriel : [zonebdc@globetrotter.net](mailto:zonebdc@globetrotter.net)

## **II- Intérêt porté au projet**

L'estuaire de la rivière Bonaventure est certainement un milieu naturel exceptionnel. Considéré par les experts comme un des estuaires les plus remarquables en Gaspésie, il constitue le point d'arrivée dans la baie des Chaleurs d'une rivière unique, réputée pour la limpidité de ses eaux et sa grande beauté tout au long de son cours.

Le territoire projeté abrite non seulement des plantes rares et considérées comme menacées ou vulnérables, mais la grande diversité dans le type d'habitats qu'on y retrouve engendre en retour une variété étonnante d'espèces végétales dont certaines sont très caractéristiques mais d'autres peu communes le long des côtes gaspésiennes. Même chose du côté de la faune aviaire puisque certaines espèces inusitées y ont été observées au fil des années pour le plus grand bonheur d'ornithologues tant professionnels qu'amateurs.

Tout ceci fait de la réserve aquatique de la rivière Bonaventure un représentant de premier ordre de la biodiversité présente en milieu côtier gaspésien.

Également, le Comité ZIP Baie des Chaleurs œuvre depuis plusieurs années à l'identification, à la caractérisation et à l'évaluation des habitats côtiers du sud de la péninsule gaspésienne dans une perspective de protection et de conservation de ces milieux naturels. Dans le plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la zone d'intervention prioritaire Baie des Chaleurs – Gaspé Sud, qui guide les actions et les mandats de notre organisme, parmi les vingt et quelques projets identifiés, on en retrouve un en particulier : *Inventaire et protection des milieux humides côtiers*. Depuis nos débuts ce dossier a toujours figuré au sommet de nos priorités et nous avons consacré de nombreux efforts pour mieux connaître et faire connaître la richesse et les rôles indispensables des marais salés, barachois, estuaires et autres milieux associés dans la dynamique écologique de la Gaspésie côtière.

En 2002, le Comité ZIP Baie des Chaleurs a produit un document « Les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie » considéré aujourd'hui comme une référence dans le domaine. Cet ouvrage fait l'inventaire et la description des 42 milieux humides côtiers du territoire et comprend un tableau synthèse sur les priorités d'intervention pour la protection de ces écosystèmes. Au sommet de cette liste figure le barachois de Bonaventure : d'où notre grand intérêt vis-à-vis ce projet.

### **III- Préoccupations**

Nous appuyons sans réserve (!) le principe de gestion régionalisée et celui de gestion participative ainsi que le choix de la Table de concertation du littoral de Bonaventure comme interlocuteur et partenaire privilégié pour la gestion de la Réserve aquatique de l'estuaire. Toutefois la situation financière incertaine de la Table, comme tous les autres comités côtiers d'ailleurs à l'heure actuelle, soulève certaines préoccupations quant au mandat envisagé. Nous souhaitons véritablement que son rôle reconnu de partenaire privilégié dans la mise en œuvre de la première réserve aquatique en Gaspésie lui ouvrira de nouvelles possibilités de financement tant régionales, provinciales que fédérales. Il en va du succès futur de l'initiative et de la possibilité de faire réellement une gestion participative.

## IV- Suggestions et commentaires

- Accompagner la démarche de création de la réserve aquatique avec une campagne d'information ciblant la population environnante pour bien faire saisir la nature du nouveau statut de protection avec les avantages et les contraintes nouvelles qui lui sont associés, c'est-à-dire quelles activités sont autorisées et quelles sont celles qui font l'objet de restrictions ou d'interdictions. Cette campagne pourrait être menée et coordonnée par la Table de concertation du littoral de Bonaventure en lui fournissant des fonds spéciaux pour le faire. Cela permettrait de faire d'une pierre deux coups en favorisant l'acceptation sociale du nouveau régime d'utilisation du territoire et en identifiant dans l'esprit du public l'organisme local co-gestionnaire.
- Considérant la proximité de l'usine municipale d'assainissement des eaux, une attention particulière devrait être portée à maintenir l'efficacité des équipements d'épuration. Le gouvernement du Québec, via le ministère responsable, actuellement le ministère des Affaires municipales et des Régions, devrait s'assurer que la Ville de Bonaventure dispose des meilleurs équipements d'épuration (meilleure technologie disponible) et puisse en faire un entretien adéquat pour les maintenir à un niveau de rendement optimal. Le MAMR devrait pour ce faire conclure une entente spéciale à long terme avec la Ville de Bonaventure lui garantissant l'obtention de fonds réservés à ces fins.
- La construction de la route 132 au travers de l'estuaire de la rivière Bonaventure en 1972 n'a pas été le coup de génie environnemental du 20<sup>e</sup> siècle, mais puisque l'infrastructure est maintenant en place, on doit faire avec. Dans le contexte éventuel d'une réfection du réseau routier dans le futur pour le rendre conforme aux standards du temps, l'actuelle portion traversant l'estuaire ne devrait pas être élargie et ses infrastructures de support renforcées si cela doit se faire en empiétant davantage sur le territoire de la réserve.
- Sous aucune considération, considérant l'éventualité possible dans le futur d'une recherche active de ressources gazières et pétrolières au Québec et particulièrement en Gaspésie, un droit d'exploration ou d'exploitation ne devra être consenti sur le territoire de la RAQB et ce, même dans un contexte de pénurie générale d'hydrocarbures. Dans le même ordre d'idée, le statut de réserve aquatique ne devrait faire l'objet de quelque révocation que ce soit par décision politique pour ces fins ou pour toutes autres formes d'exploitation qui menaceraient l'intégrité écologique du territoire sous protection.

- Le Comité ZIP est en accord avec l'intention du ministère de soustraire certaines parties du territoire du statut de réserve aquatique afin de permettre certains travaux d'entretien et de maintien des infrastructures portuaires et de plaisance en support aux activités nautiques actuelles. Ces activités sont non seulement très populaires mais depuis toujours font partie de l'âme de Bonaventure. Bien entendus ces types de travaux devront être encadrés de la façon habituelle par les autorités responsables.
- En regard de la demande de la Ville de Bonaventure faite lors de la première partie des audiences du BAPE en septembre dernier concernant la partie sud aux abords du camping municipal, elle pourrait elle aussi être soustraite du territoire visé par la réserve aquatique, mais cette portion devrait faire partie du Plan d'action projeté avec certaines obligations de ne pas empiéter sur la barrière végétale de blé de mer (Élyme des sables), qui constitue une défense de première ligne contre l'érosion côtière et demeure un témoin que le milieu résiste toujours à l'artificialisation.
- Le Comité ZIP Baie des Chaleurs souhaite souligner la démarche exemplaire des responsables du dossier à la Direction du patrimoine écologique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les remercier de leur attitude respectueuse et pour la qualité de leur écoute envers les individus et les organisations du milieu tout au long de la démarche. Et quand nous disons exemplaire c'est justement parce qu'une telle façon de faire devrait être un exemple pour d'autres promoteurs de projets lorsqu'ils ont à transiger avec la population. Cette ouverture va certainement avoir des bénéfices positifs parce qu'elle contribuera certainement à faciliter l'acceptation sociale du projet et l'appropriation par les gens de Bonaventure et des environs du nouveau régime de conservation de ce territoire situé au cœur de leur milieu de vie.

## **V- Position quant à l'autorisation**

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs est très certainement en faveur du projet d'autant plus que celui-ci a été associé en tous temps à une démarche ouverte et transparente de la part des chargés de projets mandatés par la Direction du patrimoine écologique auprès de la population et des intervenants du milieu. Nous sommes tout à fait d'accord avec les orientations que le MDDEP suggère en réponse aux quatre (4) enjeux écologiques et socio-économiques et avec les propositions qu'il met de l'avant.

Nous avons émis quelques suggestions dans la partie précédente dans l'optique de bonifier quelques-unes de ces propositions et faciliter leur mise en application.

Connaissant bien la population de Bonaventure et la qualité des ressources humaines qu'on a la chance d'y retrouver, nous sommes persuadés du succès de l'initiative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de l'adhésion de la communauté aux mesures proposées.

La protection de l'estuaire de la rivière Bonaventure représente pour le Comité ZIP Baie des Chaleurs l'aboutissement d'un travail s'étalant sur de nombreuses années par plusieurs personnes et associations. Et c'est surtout, en fin de compte, un cadeau inestimable à une communauté inestimable.

Sans compter que les espèces qui peuplent cet espace plein de vie ont maintenant toutes les raisons de se réjouir: on prends soin d'eux!

\* \* \* \* \*